



Ordonnance de télécom CRTC 2014-145

Version PDF

Ottawa, le 26 mars 2014

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Société TELUS Communications	472 472A	le 20 février 2014 le 19 mars 2014	le 3 avril 2014

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.